

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 85/348 DU 26/3/85
Portant nomination de Monsieur KIBA-
NGAMPINI en qualité de Directeur
Régional du Commerce dans la Cuvette.

LE PREMIER MINISTRE.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/81 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'Ordonnance n° O19/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution ;

Vu le décret n° 77/228 du 5 Mai 1977 portant création de la direction des Etudes et de la Planification au sein des Ministères ;

Vu le décret n° 82/293 du 16 Avril 1982 portant organisation des Directions du contrôle et de l'Orientation ;

Vu le décret n° 82/595 du 8 Juin 1982 fixant les indemnités de fonctions allouées à certains responsables administratifs ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/860 du 20 Août 1984 relatif aux intérimés des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu :

DECRETE:

ARTICLE 1ER.— Monsieur KIBA-NGAMPINI, Administrateur des SAF de 1er échelon, est nommé Directeur Régional du Commerce dans la Cuvette.

ARTICLE 3.— Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera. /-

Fait à Brazzaville, le 26 MARS 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Commerce et
de la Consommation,

Ambroise GAMBOUELE.—

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de
la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA.—

Ange Edouard PCUNGUI.—

Le Ministre des Finances et du
Budget

Itihi OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.—